

Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU JEUDI 11 FÉVRIER 2016

2. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2016, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées

Paramètres budgétaires – compétence de l'assemblée			
	2016	2015	
Quotité d'impôt	2.25	2.25	
Taxe immobilière	<u>1.40 ‰ VO</u>	1.30 ‰ VO	
Mensuration cadastrale	0.085 ‰ VO	0.17 ‰ VO	
Taxe des chiens	Fr. 50 par animal	Fr. 50 par animal	
Eau potable	Fr. 1.80/m³ + TVA	Fr. 1.60/m³ + TVA	
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	Fr. 1.10/m³ + TVA	Fr. 1.10/m ³ + TVA	

Paramètres budgétaires – compétence du conseil				
		2016	2015	
Taxe cimetière	Couple marié	Fr. 35.—	Fr. 35.—	
	Personne seule	Fr. 25.—	Fr. 25.—	
Location annuelle du compteur d'eau		Fr. 30.—	Fr. 30.—	
Déchets ménagers par ménage	1 personne	Fr. 130.—	Fr. 130.—	
	2 personnes	Fr. 150.—	Fr. 150.—	
	3 personnes	Fr. 170.—	Fr. 170. —	
	4 personnes	Fr. 190.—	Fr. 190. —	
	5 pers. et plus	Fr. 210.—	Fr. 210. —	

Informations communales, Alle N° 02 / mardi 2 février 2016 Page 1/4

Les investissements budgétisés sont les suivants :

- 1. Fr. 170'000.— pour la mise aux normes de l'éclairage public
- 2. Fr. 50'000.— de crédit d'étude pour la rénovation de l'école
- 3. Fr. 10'000.— de crédit d'étude pour le plan de lutte contre les crues

Il est proposé que les trois objets soient financés par voie d'emprunt.

PRO SENECTUTE – ARC JURASSIEN BÉNÉVOLES ACCOMPAGNANTS ADMINISTRATIFS

Depuis 2010, Pro Senectute offre une prestation d'accompagnement administratif à tous les aînés de l'Arc Jurassien. Actuellement, une quarantaine de bénévoles dans le Jura et le Jura bernois sont à même d'assurer un suivi administratif. Ces bénévoles accompagnent mensuellement certaines personnes âgées de la région dans leur gestion administrative et financières et évitent parfois la mise en place d'un mandat de curatelle.

Concrètement, les conditions permettant d'obtenir un accompagnement bénévole administratif sont les suivantes :

- Ne pas avoir de famille ou de proches à même d'assumer cette charge
- Disposer de son entière capacité de discernement au moment où le mandat est confié à Pro Senectute
- Souscrire à la démarche proposée et collaborer de manière active avec le-la bénévole
- Avoir une situation financière et administrative simple

La demande doit être présentée par la personne elle-même ou son réseau auprès de Pro Senectute Arc Jurassien, qui effectue ensuite une évaluation de la situation personnelle et administrative avant la mise en place de cette prestation.

Le bénéficiaire paie :

- En principe Fr. 25.— par mois pour le défraiement de la personne bénévole (en cas de situation financière difficile, une exonération peut être prévue)
- Une contribution supplémentaire (entre Fr. 5.— et Fr. 75.— par mois au maximum) peut être demandée en fonction de la fortune

Contact : Mme Sylvie Cortat Frey, assistante sociale

Tél. 032.886.83.25 - fax 032.886.83.19 - sylvie.cortatfrey@ne.ch

VOTATIONS FÉDÉRALE ET CANTONALE DU 28 FÉVRIER 2016

Pour les scrutins précités, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-dechaussée de la mairie, rue de l'Eglise 5) est le suivant :

- samedi 27 février 2016, de 18 h 00 à 19 h 00 - dimanche 28 février 2016, de 10 h 00 à 12 h 00

Vote par correspondance

L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le-s bulletin-s dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur <u>appose sa signature sur la/les carte-s d'électeur</u> et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la/les glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale <u>au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier (dernier relevé de la case postale n° 59 et dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie : vendredi 26 février 2016 à 16h00).</u>

Votes sous enveloppe - Traitement

Le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h45.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

TAILLE DES HAIES LE LONG DE LA ROUTE DE COEUVE

Nous informons la population que l'ampleur des haies bordant la route de Coeuve préoccupe riverains, usagers et observateurs avertis et soucieux de l'environnement.

Ces trois haies qui se succèdent entre la sortie du village et le Bois de Coeuve, ont été plantées à l'issue du remaniement parcellaire. Aujourd'hui, une essence s'y est tout particulièrement développée, à savoir le noisetier empêchant les autres espèces, à croissance plus lente comme le cornouiller, le fusain et le chèvrefeuille de se développer et donner à ces haies toute la qualité écologique attendue.

Soucieux de rajeunir cette haie dans les règles de l'art, nous avons pris avis auprès du garde forestier du triage Les Chênes et d'un représentant du service de l'environnement qui se sont rendus sur place. L'intervention visera à assurer un gabarit réglementaire, à limiter la chute de bois sur la chaussée, et surtout à diversifier la composition de ces haies par la taille sélective.

Il est inenvisageable de laisser ces plantations se développer ainsi sans y apporter les mesures nécessaires à leur sécurisation et leur diversification. Cette coupe importante aura un coût considérable. La diversité des arbustes à l'intérieur de cette haie doit tendre à un équilibre où faune et flore pourront se développer et apporter leur richesse au paysage de notre campagne villageoise.

RECRUTEMENT AU SEIN DU SIS VENDLINE

En 2016, les jeunes nés en 1994 atteindront l'âge d'intégrer un Service d'incendie et de secours.

Les organes dirigeants du SIS ont décidé que cette année, le recrutement ne serait pas organisé.

En effet, le SIS rencontre de plus en plus de difficultés à faire suivre la formation de base aux nouvelles recrues, en raison du contingentement fixé par l'ECA Jura.

Il va sans dire que les jeunes intéressés à intégrer le corps de sapeurspompiers pourront contacter le Commandant du SIS Vendline (079 202 65 87 ou commandant@sis-vendline.ch) pour une incorporation éventuelle en 2017.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL - ALLE